

Révision allégée n°2 du PLUi de la Communauté de Communes Centre Jaurès
Bilan de la concertation

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 081-200034049-20250206-2025_03-DE

Par délibération du conseil communautaire n°2021-059 du 13 avril 2021, la révision allégée n°2 a été prescrite.

Conformément au code de l'urbanisme, cette délibération fixait les modalités de concertation qui sont les suivantes :

- Mise à disposition des éléments d'étude et d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions au siège de la Communauté de Communes. Les remarques et propositions pourront également être adressées à M. le Président par courrier postal et par voie électronique,
- Mise à disposition des éléments d'étude sur le site internet de la Communauté de Communes,
- Mise à disposition des éléments d'études à la Mairie de Montredon-Labessonnié pendant les horaires d'ouverture habituels,
- Affiche d'information apposée à la Mairie de Montredon-Labessonnié et au siège de la Communauté de Communes.

Un registre de concertation a également été mis à disposition à la mairie de Montredon-Labessonnié. Des affiches d'informations ont été déployées sur la dizaine de panneaux d'affichage communaux.

Les documents mis à disposition ont été consultés à de nombreuses reprises mais les 2 registres de concertation sont restés vierges de toute observation. De même, aucun courrier ou mail n'a été reçu par le Président.

Le carrier et son bureau d'études qui l'accompagne sur le dossier de demande d'autorisation environnementale ont été invités à la **conférence des maires** du 23 juillet 2024 afin de présenter le projet et l'avancement dudit dossier. Ont également été conviés pour assister à cette présentation et poser toutes les questions jugées nécessaires des représentants de l'association « *au service du vivant* ». Cela a permis une meilleure appréhension du projet et d'apporter des précisions en réponses aux interrogations.

Une **réunion publique** a été organisée à la communauté de communes le 24 octobre 2024, de 20h30 à 22h45, en présence de 17 élus communautaires, du service urbanisme et aménagement de la communauté de communes, du responsable de la carrière du Rivet et d'un représentant du bureau d'études. La publicité pour cette réunion a été faite par les panneaux d'affichage municipaux ainsi que des commerces de Montredon-Labessonnié, à la communauté de communes, sur son site internet et ses réseaux sociaux. Cette réunion a rassemblé une soixantaine de personnes pouvant exprimer librement toutes leurs questions, inquiétudes, ressentis, après présentation du contexte de l'étude et de la procédure, permettant un échange constructif avec les personnes en présence. Un article est paru dans la Dépêche après cette réunion.

Aucune remarque/observation n'a été formulée quant à la révision allégée à proprement parler mais plutôt sur le projet et ses modalités de mise en œuvre. Ces temps d'échanges ont permis de prendre acte d'inquiétudes des riverains concernant les impacts possibles notamment sur :

- le lien possible avec l'entreprise Tarn Enrobés et l'accueil de nouveaux fraisats sur la carrière,
- le trafic routier (état de la voirie, aménagement des accès, augmentation du trafic poids-lourd, vitesse des poids-lourds),
- la biodiversité et notamment les cours d'eau,
- l'émission de poussière,
- les nuisances sonores,
- le paysage,

- l'attractivité du territoire,
- le potentiel agronomique des terres après remise en état de la carrière, dans 30 ans.

Les remarques formulées ont été prises en compte, soit par des réponses en séance, soit en inscrivant des indicateurs et mesures de suivi complémentaires dans le dossier de révision allégée, en proposant notamment la mise en place d'un comité de suivi annuel dont la composition sera à définir.

Il a été rappelé que la réunion s'inscrivait dans le cadre de la concertation préalable et que le dossier serait amené à évoluer avec les remarques, les retours des diverses instances saisies dans le cadre de la procédure et de l'enquête publique. Le carrier affirme rester disponible pour visiter le site et répondre aux questions.

Publicité faite :

- **Publication faite sur le site internet de la communauté de communes :**

The screenshot displays the website of the PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) for the Communauté de Communes du Centre-Tarn. The page is titled 'PROCÉDURES D'ÉVOLUTION ET CONCERTATION' and features a sidebar with navigation links. The main content area is divided into 'PROCÉDURES TERMINÉES' and 'PROCÉDURES EN COURS'. Under 'PROCÉDURES EN COURS', there is a section for 'Révision allégée n°2' which details the process for increasing the 'Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol' and reducing the protection of woodlands. It lists several key documents and dates, including a deliberation from April 2021, a notice from September 2024, and a proposed decision from February 2025. The sidebar on the left includes links for 'VIE QUOTIDIENNE', 'MES DÉMARCHES', 'ENFANCE ET JEUNESSE', 'VIE ÉCONOMIQUE', 'CULTURE, SPORT ET TOURISME', 'ENVIRONNEMENT', and 'URBANISME'. The 'URBANISME' section is expanded, showing links for 'Enquête Publique', 'Autorisations d'urbanisme - Guichet Unique', 'Quel dossier pour mon projet?', 'PLUi', 'SCoT', 'SRADDET Occitanie', and 'Habitat'. At the bottom left, there is an 'AGENDA' section with dates and events for February.

Tous les documents relatifs à la demande d'autorisation environnementale du carrier et de la procédure de révision allégée de la communauté de communes ont été ajoutés en ligne au fur et à mesure de leur disponibilité.

- **Publication faite sur le magazine semestriel de la communauté de communes, Points Communs :**
 - o Extrait Points Communs # 33 | Juillet 2024 [p15]

Plan de carrière La société Bessac, qui gère deux carrières à Montredon-Labessonnié, a demandé le renouvellement pour 30 ans de l'autorisation d'exploitation de l'une d'entre elles - Le Rivet - qui arrive à son terme en 2025. Une **modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal** est en cours pour permettre ce renouvellement. **La concertation publique est lancée** (les éléments d'étude sont disponibles à la communauté de communes, à la mairie et sur internet) ; l'enquête publique aura lieu avant la fin de l'année.

- Extrait Points Communs # 34 | Janvier 2025 [p13]



Urbanisme : des projets concertés

Deux révisions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sont en cours. La première a pour objet de réduire une zone agricole pour la construction d'un groupe scolaire à Terre-de-Bancalié (Roumégoux). Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en fin d'année, le projet doit être approuvé lors du prochain conseil communautaire. La deuxième concerne le projet d'extension d'une carrière à Montredon-Labessonnié. Une réunion publique a été organisée en novembre à la communauté de communes, avant l'enquête publique qui permettra à tout un chacun de consulter les documents et donner son avis.

> Toutes les informations sur centretarn.fr

- Publication sur la page Facebook de la communauté de communes



Communauté de Communes Centre Tarn ***

4 nov. 2024 · 🌐



CONCERTATION

🚧 Une réunion publique s'est tenue à la communauté de communes au sujet du projet d'extension d'une carrière à Montredon-Labessonnié, entraînant une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

🗨️ En présence du président de la communauté de communes Jean-Luc Cantaloube, des élus du bureau, du service urbanisme et des acteurs du projet, le public présent a pu être informé sur le dossier et échanger lors de ce moment de concertation.



Les documents sont consultables ici :

www.centretarn.fr/urbanisme/plui



- Publication dans la Dépêche

Article paru le 01/11/2024 suite à la réunion publique :

Réalmont. La carrière Bessac veut prendre de l'envergure

<https://www.ladepeche.fr/2024/11/01/la-carriere-bessac-veut-prendre-de-lenvergure-12296960.php>

- **Cahier d'observation mis à la disposition du public :**

Aucune mention n'a été inscrite par le public.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20250206-2025_03-DE

Bilan :

La communauté de communes s'est conformée aux modalités fixées et a organisé en complément 2 réunions afin de présenter au public le projet et recueillir ses observations.

Le bilan de la concertation peut être considéré comme **favorable avec réserves**.